Professouries transferral

SPECA-HEBDO • Volume 30 / Numéro 12 • Lundi 15 février 2010 www.speca.ca.edu



Le 31 mars 2010 approche à grands pas! Un règlement est possible, mais notre mobilisation est nécessaire!

- 12 février 2010 : Distribution de signets aux citoyennes et aux citoyens pour témoigner de notre engagement à servir la population de notre mieux et, en même temps, les conscientiser sur l'importance des services publics dans leur vie.
- 22 février 2010: Manifestation du Front commun, à Québec, vers 12 h 30.
- 20 mars 2010: Le grand rendezvous syndical Manifestation nationale à Montréal.



Mois de l'histoire des Noirs Une pionnière : Rosemary Brown

Février est le Mois de l'histoire des Noirs. Cet événement vise à souligner la contribution des communautés noires aux sociétés québécoise et canadienne. Cette année, nous avons choisi de souligner plus particulièrement la contribution de madame Rosemary Brown.



Rosemary Brown est née en Jamaïque, le 17 juin 1930. Elle arrive au Canada en 1951 pour étudier à l'Université McGill avant de déménager en Colombie-Britannique où elle complétera sa maîtrise en travail social. Tout au long de sa vie de militante, de féministe, d'opposante au racisme et de défenderesse des droits de la personne, cette pionnière se battra pour ses droits et pour ceux des autres femmes et des minorités. Madame Brown a été la première femme de couleur à être élue dans une législature canadienne, en siégeant comme membre de l'Assemblée législative de la Colombie Britannique de 1972 à 1986. Elle a également participé, en 1975, à la course à la direction du Nouveau Parti démocratique (NPD), ce qui a fait d'elle la première femme à se présenter comme chef d'un parti politique fédéral au Canada. Après son départ de la politique, elle devient professeure d'études féministes à l'Université Simon Fraser.

Source: Revue l'Unité du Conseil central du Montréal métropolitain – février 2010.

ASSEMBLÉE SYNDICALE IMPORTANTE

Jeudi 18 février en après-midi au Salon du personnel

POURQUOI S'ENGAGER DANS LA FONDATION DU COLLÈGE AHUNTSIC?

Quand a été créée la Fondation? 1991.

Quelle est la mission de la Fondation? Encourager l'engagement et la réussite des étudiants par l'octroi de bourses.

Qui est sollicité par la Fondation? Les parents d'élèves, les entreprises et les membres du personnel du collège Ahuntsic.

Quelles sont les raisons qui pourraient motiver un ou une enseignante à donner à la Fondation?

- ✓ C'est un moyen direct d'encourager nos élèves par des bourses,
- ✓ c'est un don qui peut être facilité par un retrait à la source et demeurer une contribution stable à la *Fondation*,
- ✓ c'est un don pour lequel vous pouvez obtenir un reçu d'impôt directement sur vos formulaires T4 annuels émis par notre employeur,
- ✓ notre nom peut s'ajouter à la liste des membres donateurs du personnel.

La campagne annuelle de sollicitation de la *Fondation* du collège Ahuntsic auprès du personnel s'échelonnera du 8 février au 12 mars 2010.

En tant qu'enseignante solliciteuse cette année, je souhaite vous faire part de quelques unes de mes réflexions.

J'ai adhéré au programme de don à la source de la Fondation dès ses débuts parce que cet engagement m'avait été proposé par Gilles Lemieux, professeur dans mon département. Il m'avait alors fait valoir la Fondation sous l'angle d'une contribution solidaire des employés à leur entreprise : une éducation collégiale de qualité. Quelques 19 ans plus tard, je crois que cet argument

tient toujours la route. Nous œuvrons par notre travail à la formation de la jeunesse québécoise et souscrire à la *Fondation* continue notre effort auprès des étudiants d'une autre façon.

Le montant de la contribution à la source peut varier au cours de notre carrière. J'avoue n'avoir jamais fait de changement à cet égard mais je projette de le faire lors de cette campagne 2010. Je vois la Fondation comme une possibilité d'extension de mon enseignement auprès des étudiants.

Aussi et surtout, je souhaite piloter auprès du SPECA une proposition pour créer une bourse du SPECA spécialement dédiée aux étudiants-parents. J'ai initié en 2007 un travail de recherche pour le compte de la Direction des Affaires étudiantes afin de mieux connaître ces étudiants ayant des responsabilités parentales. Leur nombre estimé de 300 est en constante croissance et leurs besoins particuliers sont évidents. Depuis l'automne 2009, la cote P (pour parent) sur nos listes d'étudiants permet même de venir en appui aux enseignants dans leur approche pédagogique adaptée à la réalité parentale de ces étudiants-parents reconnus officiellement par le collège. Je crois que le SPECA pourrait devenir partenaire de la Fondation en finançant une bourse de la Fondation spécifiquement dédiée aux étudiants-parents. Cela continuerait notre effort auprès de cette partie de nos élèves qui ont souvent des besoins financiers importants. Une bourse dédiée de la part de l'instance syndicale des enseignants et enseignantes constituerait un message fort de solidarité avec leur double engagement dans les études

Merci de contribuer à la campagne de financement de la Fondation du collège Ahuntsic cette année.

Paule Mauffette, professeure d'histoire

Comme une lettre à la poste

Lorsque vous utilisez l'intranet du Collège pour envoyer des courriels, la confidentialité de vos messages est-elle garantie?

Les politiques du Collège

Comme le Collège ne s'est pas encore doté d'une Politique sur l'utilisation des technologies de l'information et des communications, il faut chercher ailleurs une réponse à cette question.

Le cadre juridique

Les messages et les fichiers électroniques circulant à travers les équipements informatiques du Collège sont soumis aux dispositions de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels et de la Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé. Les courriels sont

donc soumis aux même règles et politiques de confidentialité que celles applicables aux autres types de documents écrits.

Les règles de gestion et d'utilisation du courrier électronique au Collège devraient être claires et connues de tous, ce qui n'est pas le cas. Nous devrions savoir qui peut avoir accès aux boites postales et dans quelles circonstances cet accès est autorisé. Il est raisonnable de s'attendre à ce que le Collège contrôle l'utilisation des moyens de communication qui lui appartiennent. Toutefois, nous avons droit au respect de notre vie privée dans l'exercice de ce contrôle. Nous devons aussi être informés des motifs de contrôle dont nous pouvons être l'objet. Le Collège se doit de nous informer clairement de nos obligations et nos droits.

En conclusion

Le courrier électronique au Collège Ahuntsic offre à peu près le même niveau de confidentialité qu'une carte postale.

Comité école société FNEEQ

LE MIRACLE FINLANDAIS

La réussite exceptionnelle des élèves finlandais à des tests internationaux a attiré l'attention sur le système d'éducation dans ce pays. D'où vient un pareil succès? Les Finlandais auraient-ils trouvé la recette miracle pour rendre l'école attrayante et favoriser la réussite? Serait-il possible d'importer un pareil modèle au Québec? Voici le premier d'une série de deux articles dans lesquels nous observerons les particularités d'un système d'éducation considéré comme exemplaire. Le statut professionnel des enseignants, le mode d'application de la Réforme et l'absence du privé fournissent des pistes d'explication.

PREMIÈRE PARTIE

Le succès du système scolaire finlandais ne se limite pas aux excellents résultats de ses élèves à l'enquête PISA menée dans les pays de l'OCDE (www.pisa.oecd.org) où ils occupent les premières places en lecture, en mathématiques et en sciences. L'école finlandaise a su aussi réduire plus que partout ailleurs l'effet des disparités sociales sur les performances scolaires. De plus, les différences entre les résultats des garçons et des filles sont nettement moins marquées que dans les autres pays de l'OCDE. De pareils résultats ne s'obtiennent pas miraculeusement.

En Finlande, l'éducation est une préoccupation publique et constante. Le statut de professeur du primaire est aussi prisé que celui de médecin, le nombre d'heures d'enseignement est inférieur à celui du Québec, les classes et les écoles sont petites, l'ensemble du réseau scolaire est bien financé, sans disparités d'une région à l'autre. Avec de pareilles mesures, il n'est pas étonnant de constater que tout fonctionne rondement.

Une profession hautement valorisée

Le tout commence avec des enseignantes et des enseignants bien formés. Une personne sur six accède aux études universitaires menant à la profession d'enseignant en Finlande. À la faculté d'éducation de Joensuu, par exemple, 300 dossiers sont retenus sur 1200 candidatures environ. Et non seulement est-il difficile d'y être admis, mais la formation dispensée aux futurs maîtres — qui dure un minimum de cinq ans — est

«réputée et de qualité». Elle est exigeante autant sur le plan de la maîtrise disciplinaire que sur celui des connaissances et des aptitudes pédagogiques.

Il faut également mentionner que les professeurs finlandais exercent leurs fonctions dans un milieu professionnel qui ferait pâlir d'envie leurs confrères des autres pays. Une logistique impressionnante est mise au service des enseignantes et des enseignants pour les aider dans leur travail avec les élèves et pour qu'ils puissent vaguer à leurs autres obligations comme le tutorat, la préparation, la concertation. Un grand soin est accordé au matériel, à l'ergonomie des locaux soigneusement équipés et maintenus. Les professeurs bénéficient également d'un soutien de professionnels qui semble, là-bas, occuper une place plus importante. Ils travaillent dans des conditions très satisfaisantes : les écoles propres, bien tenues, forment des milieux de vie agréables et ne dépassent pas 500 élèves. Les groupes sont restreints — avec un ratio de 10 élèves par enseignant – et les heures de travail moindres que dans les autres pays de l'OCDE.

Certains chercheurs expliquent que la culture et la tradition finlandaises accordent à l'éducation une importance historique inversement proportionnelle à celle du Québec. L'Histoire nous donne des pistes d'explication. Ainsi, alors qu'au Québec, l'arme démographique s'avérait le principal outil de résistance contre la colonisation anglaise et pour la préservation d'une culture française en Amérique du Nord, les Finlandais misaient sur l'éducation pour résister aux envahisseurs, qu'ils soient Suédois ou Russes.

Ici, malheureusement, l'appel frileux de l'Église au repli sur soi et la glorification des valeurs conservatrices a alimenté un tenace anti-intellectualisme tout en contribuant à maintenir les Canadiens français à l'extérieur des sphères de pouvoir, tant politiques qu'économiques. En Finlande, l'Église a joué un tout autre rôle. Jusqu'au XVIIe siècle, alors qu'elle était responsable de l'éducation, et du fait que le protestantisme favorise un rapport plus autonome du croyant avec sa religion, l'apprentissage de la lecture était fortement encouragé, ne serait-ce que pour lire la Bible.

À réforme semblable, applications différentes

La réforme de l'éducation mise en place au Québec s'est attiré plus de blâmes que d'adeptes, et même ceux qui en



⇒ ⇒ Suite de la page 3

reconnaissent la valeur ne manquent pas de lui reprocher ses lacunes. Parmi celles-ci, l'évacuation des contenus au profit des compétences et, surtout, de leur mode de transmission. La mise en place d'un mode d'évaluation dénaturé, travesti en charabia, a fini par faire perdre le sens de la mesure et en fausser les intentions. En Finlande, les mesures mises en place depuis 1985 sont pourtant très semblables à celles qui nous sont imposées ici; mais les résultats sont différents.

Dans la réforme implantée en Finlande, les compétences n'ont pas délogé la connaissance et les mesures ont accentué la place accordée aux matières fondamentales. L'approche constructiviste et socioconstructiviste sert de principe directeur au type de pédagogie pratiqué dans les institutions et aucune évaluation n'est obligatoire pendant les années de formation fondamentale. L'accent est mis sur la maîtrise des matières de base. Les professeurs jouissent d'une grande autonomie dans l'élaboration des programmes de formation, la mise en œuvre du programme, le choix des manuels scolaires, du contenu des cours et des stratégies pédagogiques. L'épreuve uniforme nationale n'a lieu qu'à la fin du cycle d'études fondamentales.

Public, privé, même mission, pas de sélection

Il existe très peu d'écoles privées en Finlande; ces dernières sont financées à 100% par l'État et sont donc tenues de suivre le même programme et de se conformer aux normes de l'école publique. Il n'y a pas de sélection des élèves ni dans le public, ni dans le privé, et cela jusqu'au secondaire supérieur

(l'équivalent du secondaire 3-4-5). Cependant, l'accès aux cycles suivants devient conditionnel aux résultats des élèves. Ces derniers ne peuvent y accéder qu'à la suite d'une sélection basée sur la qualité de leur dossier académique et parfois des tests d'admission. Il en va de même pour l'admission aux autres cycles d'études supérieures jusqu'à l'université.

Cela peut sembler inéquitable, mais le pari fait par la Finlande est de miser sur une excellente préparation de base. C'est peut-être pour cette raison que dans la formation fondamentale, une place majeure est accordée aux matières... fondamentales, la langue et les mathématiques par exemple. Au Québec, plusieurs voix s'élèvent, depuis le frère Untel jusqu'à nos représentants syndicaux actuels, pour que soit renforcé l'enseignement de la langue d'apprentissage, le français.

Le système scolaire finlandais s'appuie donc sur des enseignants bien formés et dont le travail est valorisé. On leur fait entièrement confiance dans l'application d'une réforme qu'ils peuvent adapter en toute liberté à leurs propres méthodes pédagogiques. Leur travail est facilité par des classes peu nombreuses, ce qui leur permet de s'occuper efficacement des élèves en difficulté qui restent intégrés dans les groupes réguliers. Voilà des recettes simples, efficaces, relevant du bon sens, que l'on rêverait de voir appliquées au Québec.

Dans la deuxième partie de cet article, nous décrirons certains aspects en lien avec l'organisation institutionnelle et pédagogique comme le nombre d'élèves par classe et

Incroyable, mais vrai : Pauline Marois juge nos revendications «un peu trop élevées»

A-t-elle oublié que le rapport de l'Institut de la statistique du Québec 2009 rappelait que la rémunération globale des employé-es de l'État affichait un retard de 3,7 % par rapport à l'ensemble des autres salarié-es de la province; sans parler du fait que les salarié-es de la santé et de l'éducation accusent déjà un retard de 8,7 %?

A-t-elle oublié qu'elle appartient à un parti qui, il n'y a pas si longtemps encore, se targuait d'avoir un préjugé favorable aux travailleuses et travailleurs et se demandait s'il était social-démocrate?

Il est vrai que depuis son manoir de l'Île Bizard et ses émoluments de chef de l'opposition officielle, elle n'a pas trop à se préoccuper de ses fins de mois. Elle peut donc, sans grands états d'âme et loin des préoccupations des «salarié-es ordinaires», prendre le parti de Charest et de ses politiques néolibérales. Vivement qu'on change d'opposition officielle... et quitte à défendre de telles positions, qu'elle rejoigne donc les rangs gouvernementaux, au moins les choses auront le mérite d'être claires!

Pierre Mouterde Comité de l'information du collège Limoilou

⇒ ⇒ Suite de la page 4

le soutien dont bénéficient les élèves et les enseignants, le budget consacré à l'éducation et certaines mesures particulières en vue de l'intégration des élèves d'origine étrangère. Pour approfondir sur ces thèmes, outre les nombreux sites qui fournissent des informations sur ce sujet, nous vous référons à l'annexe 2 de l'avis du Conseil supérieur de l'éducation paru en octobre 2009 intitulé *Une école secondaire qui s'adapte aux besoins des jeunes pour soutenir leur réussite*, ainsi qu'au site http://www.siteraeq.org/documents/rapport_finlande.pdf.

DEUXIÈME PARTIE

Le petit nombre d'élèves est une donnée importante du système finlandais. Cela rend possible une intervention ciblée, plus rapide et plus suivie avec les élèves éprouvant davantage de difficultés ou requérant une attention différente ou particulière. Comme c'est le cas ici, les enfants ayant des difficultés d'apprentissage sont intégrés dans les classes normales. Toutefois, le type de support dont disposent les enseignants là-bas est autrement plus impressionnant. Si les élèves en difficulté requièrent plus d'intervention que ne le permet la logistique de la gestion des enseignements, un assistant professeur accompagne ce dernier durant les sessions d'apprentissage. Lorsque le cas le nécessite, un professionnel est attribué à l'élève afin de voir à un type d'aide plus ciblé. Enfin, si la nature des difficultés transcende les aptitudes langagières ou cognitives, une équipe multidisciplinaire incluant un travailleur social prend en charge le cas de l'élève pour une intervention plus adaptée.

Notons également que l'approche institutionnelle diffère de chez nous. L'école fondamentale, composée d'un primaire et d'un secondaire inférieur est obligatoire et gratuite pour les élèves de 7 à 16 ans. Ils y sont transportés et nourris gratuitement pendant la journée. Dans les études sur la Finlande, on insiste sur le soin accordé à l'aménagement convivial de l'école. «Les élèves peuvent même s'y promener en chaussettes, sans souliers»! Dans les classes, équipées autant en livres qu'en équipement multimédia, on dispose même d'un lavabo, et parfois, d'une zone de repos ou de lecture.

L'école se veut un milieu de vie, une prolongation du milieu familial. Les lieux physiques sont aménagés en conséquence : ils sont bien chauffés — ce qui n'est pas toujours le cas en Europe —, agréablement aménagés de façon à créer un esprit de «convivialité et de communauté». Les élèves mangent à l'école ensemble (rappelons que les repas sont gratuits), et tous profitent d'aires de repos, de jeu et d'instruction. Le

mode d'organisation favorise le développement d'un sentiment d'attachement à l'école. Les écoles sont une collectivité où les élèves apprennent, construisent leur estime d'eux-mêmes, vivent avec leurs camarades et le personnel. D'ailleurs, ce dernier est encouragé à suivre un groupe d'élèves pendant plusieurs années, ce qui permet de développer des liens stables et profonds.

Autre pays, autre budget?

Tous les observateurs du système d'éducation en Finlande soulignent l'impressionnante part d'investissement de la Finlande dans son système d'éducation. Ce n'est pas uniquement parce que le droit à l'éducation est inscrit dans la Constitution finlandaise que les citoyens de ce pays lui consentent sa juste part du budget de l'État. C'est aussi parce qu'il ne fait pas de doute dans leur esprit que l'accès pour tous à une éducation de qualité est ce qui garantit une plus grande harmonie sociale, un plus grand esprit de justice, une réelle possibilité de pleine participation pour tous à la citoyenneté.

Pourtant, le Québec ne semble pas en faute au niveau du financement. En effet, des données disponibles sur le site du Ministère du Revenu du Québec confirment que «la dépense globale en éducation par rapport au produit intérieur brut (PIB) était de 7,2 % en 2004 » ce qui était supérieur au pourcentage alloué par la Finlande (autour de 6 % de son PIB) et à la moyenne des pays de l'OCDE qui est également autour de 6 %. Les documents sur le budget de 2009 indiquent cependant une diminution des montants alloués à l'éducation, justifiée par la récession et l'état des finances publiques : ceux-ci demeurent maintenant en dessous de 6 % du PIB. Avec la santé, l'éducation demeure le second champ qui bénéficie de la plus grande part du budget. D'après ces informations, malgré la baisse récente, on peut constater que l'argent n'est pas le seul nerf de la guerre.

La grande autonomie dont jouissent les institutions dans l'administration et la gestion des budgets parvient peut-être davantage à expliquer l'utilisation plus efficace des budgets de l'éducation. En effet, en Finlande, le Ministère ne détermine pas d'enveloppes précises dans lesquelles des montants déterminés doivent être investis. Les établissements jouissent d'une grande liberté quant à l'identification des besoins et de la répartition de l'argent qu'ils reçoivent. Le nombre d'inscriptions est le facteur à partir duquel on détermine la somme qui doit être attribuée aux écoles. L'État et les municipalités se partagent les dépenses en éducation.

⇒ ⇒ Suite de la page 5

Accommodement ou intégration?

La Finlande, comme de nombreux autres pays occidentaux, est une terre d'asile pour bon nombre d'immigrants dont une partie n'a pas le finnois comme langue maternelle. Selon une étude effectuée par l'OCDE entre 2000 et 2003, et dont les résultats sont exposés sur le site info-Finlande.fr, on peut lire que «la Finlande compte parmi sa population des immigrés dont la langue maternelle n'est ni le finnois, ni le suédois. Des cours spécifiques de finnois seconde langue sont en ce cas donnés aux enfants des familles concernées; au cas où il existerait au sein de la commune un groupe suffisamment nombreux d'enfants de même langue maternelle, un cours de deux heures hebdomadaires leur est organisé dans leur langue maternelle, ceci aux frais de la commune. Par exemple, on compte à Helsinki 2600 enfants de familles immigrées, et ceux-ci bénéficient de cours dans leur langue maternelle dans près de 40 langues différentes; cet effort de soutien à l'apprentissage de la langue maternelle des enfants issus de l'immigration est mené afin de renforcer le développement de ces enfants, ainsi que leurs dispositions pour l'acquisition du finnois.»

Il va sans dire que l'application de cette loi se heurte à une réalité complexe. Nous tenions à le mentionner, car cette approche est plutôt originale. Même si son application est douteuse, cette mesure est un exemple patent du souci accordé aux besoins de chaque élève. Il est cependant important de mentionner que le défi de l'intégration des nouveaux arrivants n'est pas aussi exigeant qu'au Québec puisque les résidents d'origine étrangère forment moins de 2 % de la population et se rassemblent dans la capitale, Helsinki.

Quelques pistes de réflexion

Le modèle finlandais serait-il le modèle idéal? Pas nécessairement. Par exemple, l'accès au cycle secondaire supérieur reste difficile et fait l'objet d'une dure compétition entre les élèves. Mais comme tous les systèmes dont l'efficacité brille, il importe d'en prendre connaissance pour avoir plus de recul le moment venu de juger nos propres pratiques. Au Québec, la réforme suscite autant d'incompréhension que de résistance et parmi les raisons de l'appréhension qu'elle suscite, il y en a qui pourraient trouver des pistes de solutions dans ce qui se fait ailleurs, comme en Finlande par exemple.

Le système finlandais se distingue donc par la place accordée à l'enseignement des matières fondamentales, le type d'approche conçu avec les enfants du primaire, les mesures d'intervention précoces, le maintien du principe d'égalité et d'accessibilité que ne court-circuite pas une sélection des élèves, l'absence de stigmatisation sociale et économique assurée par un financement étatique de toutes les écoles, la sélection des élèves au moment de l'accès aux cycles supérieurs de même que la formation des maîtres, d'une grande qualité. Une réflexion sur ces caractéristiques nous permettra de poursuivre un travail rigoureux visant à améliorer notre système d'éducation et notre pratique.

En attendant, ceux qui souhaitent en connaître davantage pourront lire, outre les nombreux sites qui fournissent des informations sur ce sujet, comme : http://www.info-finlande.fr/societe/education/article/Lhistoire_dun_succes.html et http://www.siteraeq.org/documents/rapport_finlande.pdf, et l'annexe 2 de l'avis du Conseil supérieur de l'éducation paru en octobre 2009 et intitulé Une école secondaire qui s'adapte aux besoins des jeunes pour soutenir leur réussite, http://www.cse.gouv.qc.ca/FR/Publications/index.html?lstPublicatio n=Avis&lstCommission=ALL .

Jean Charest, l'été dernier, à propos de la santé économique du Québec

«Le Québec s'en sort mieux que partout ailleurs sur la planète.» Les offres salariales du gouvernement québécois :

5% sur 5 ans

L'Ontario, qui reçoit depuis peu de la péréquation (paiements de transfert pour les provinces les plus mal en point), offre à ses professeurs de collège :

5,75% sur 3 ans

Le syndicat des professeurs ontariens, outré par les offres patronales, détient un mandat de grève et demande l'appui des professeurs québécois.